Image not found or type unknown

Délai de construction et avenant au contrat

Par **guertoune**, le **01/09/2008** à **14:31**

Bonjour,

Nous construsons une maison individuelle via un constructeur. Nous avons signé un contrat de construction UNCMI qui prévoit un délai de 11 mois pour la réalisation des travaux.Quelques mois aprés afin de démarrer les travaux, nous avions l'obligation de signer un avenant qui passait le delai de 11 mois à 16 mois du fait du prix de la construction qui n'a pourtant pas évoluer depuis le premier contrat. Cet avenant est-illégal?
Merci pour votre réponse
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés